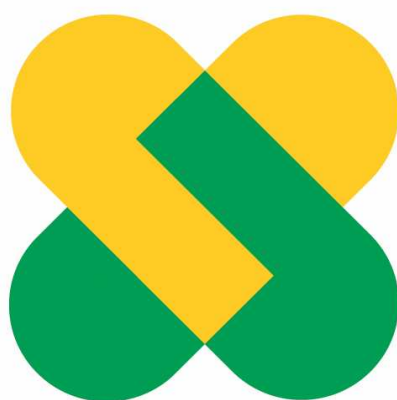


# **APPEL A PROJETS REGION CHAMPAGNE-ARDENNE**

**11 MAI 2007**

## **DEMANDE DE LABELLISATION DE SITES EN « P@T »**

***POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU TERRITORIAL  
DE POINTS D'ACCES A LA FORMATION A DISTANCE  
(Dispositif régional rénové des P@T, points d'accès à la téléformation)***



**REGION  
CHAMPAGNE ARDENNE**

---

# CAHIER DES CHARGES REGIONAL DES P@T

## Année 2007

### Préambule

Le programme FORE II lancé par l'Etat et relayé par le Conseil Régional a permis d'initier la construction d'un réseau de 8 points d'accès à la téléformation en Champagne-Ardenne entre septembre 2002 et décembre 2006 : P@T de Vouziers et P@T de Rethel dans les Ardennes, P@T de Romilly/Seine dans l'Aube, P@T de Bourbonne les Bains, de Chaumont, de Joinville, de Montigny le Roi et de Prauthoy en Haute-Marne.

Avec l'arrêt officiel du programme national FORE II et du Contrat de Plan Etat - Région au 31 décembre 2006, le Conseil régional souhaite, conformément au schéma régional de formation tout au long de la vie,

*« développer le réseau des P@T avec un objectif de meilleure couverture territoriale de l'offre de formation ».*

A cet effet la Région Champagne-Ardenne a le projet de poursuivre la dynamique engendrée par le programme FORE II en s'appuyant prioritairement sur des réseaux pré existants d'EPN (espace public numérique) et notamment ceux qui sont labellisés « Cyberbase » ou « Point Cyb ».

### Les objectifs du Conseil régional pour l'année 2007 sont :

- ↳ de **doubler le nombre de structures labellisées en « P@T »** et ainsi d'accélérer la montée en puissance du réseau des P@T ;
- ↳ de **labelliser prioritairement** de nouveaux sites en « P@T » **situés en milieu rural ou semi urbain**, et ainsi proposer un service d'accès à la formation **dans les zones où l'offre est inexistante ou insuffisante** pour couvrir les besoins des personnes
  - ☞ les zones identifiées et les structures pressenties sont :
    - dans les **Ardennes, Fumay, Givet et Revin** où se trouvent des EPN labellisés « Point Cyb » ;
    - dans l'Aube, **Bar/Aube et Vendevre/Barse** où se trouvent des EPN labellisés « Point Cyb » ;
    - dans la **Marne, Dormans, L'Epine, Pargny, Sainte Ménehould, Sézanne**, où se trouvent des EPN labellisés « Point Cyb » ou « Cyberbase » ou bien des APP (Ateliers de Pédagogie Personnalisée) ;
    - en **Haute-Marne, Langres** où se trouve un EPN labellisé « Cyberbase ».
- ↳ de **participer directement au financement de Formations Ouvertes et A Distance (FOAD)** dans les domaines de la création d'entreprise, des services à la personne, etc.

## I. Finalité du réseau des P@T

*Les P@T sont des **points d'accès physique à la formation** mis à la disposition de publics souhaitant se former dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Ces publics relèvent soit du droit commun de la formation professionnelle ou continue, soit émanent de demandes individuelles.*

*Important ! Le réseau des P@T ne se destine donc pas à accueillir le grand public en libre service contrairement aux EPN qui interviennent sur l'initiation du grand public aux usages de l'Internet et du multimédia.*

Le réseau des P@T a pour finalité **d'accueillir et d'accompagner dans ses locaux, des publics souhaitant se former ou développer des compétences, au plus près de leurs lieux de vie.**

**L'accès aux P@T par les différents publics reste donc conditionné par l'émission d'une prescription de formation validée par les structures compétentes.**

L'acte de prescrire consiste d'une part à valider un parcours de formation, d'autre de part à identifier et valider une ou plusieurs sources de financement pour couvrir les frais de formation engendrés.

Voici une liste non exhaustive de structures pouvant prescrire une formation et / ou contribuer à l'identification de sources de financement : AGEFIPH, ANPE, ASSEDIC, CIBC, entreprises (DRH, Responsables de formation...), FAF, FONGECIF, MILO/PAIO, OPCA, OPACIF, PRC, SOP AFPA... ainsi que les organismes de formation privés ou publics (AFPA, CFPPA, CNAM, CNED, GRETA, dispositif APP, dispositif CEVIFORM, Mariposa, Puzzle Concept, etc).

En outre, l'ouverture des P@T au champ de la formation tout au long de la vie nécessitera de nouvelles expérimentations vers des publics élargis (étudiants, retraités,...) et de nouvelles activités telles que « l'éducation au choix dans le domaine de l'orientation » (*cf. Schéma régional de formation tout au long de la vie*).

## II. L'offre de services du P@T

*L'organisation et le fonctionnement d'un lieu labellisé en « P@T » doivent garantir le bon déroulement des actions de formation dispensées en modalités FOAD (Formation Ouverte et A Distance) par les **prestataires de formation** positionnés sur le P@T,*

*en collaboration étroite avec les **prescripteurs** et les **financeurs** de formation, et en coordination avec l'**accompagnateur relais** de chaque P@T.*

*Cette mission clé relève de la **responsabilité du groupement partenarial** du P@T, **composé de l'ensemble des acteurs impliqués dans le dispositif P@T** (cités dans la phrase précédente),*

*et est **coordonnée par un pilote**, porte-parole de ce groupement.*

## II. (suite) L'offre de services du P@T

C'est pourquoi l'offre de services locale de chaque P@T doit inclure :

- ↪ **un accueil personnalisé de chaque individu, dispensé par l'accompagnateur relais présent aux heures d'ouverture du P@T,**
  - ✓ en l'absence de prescription, l'accueil consiste à donner un premier niveau d'information aux personnes, d'une part sur les conditions d'accès aux services du P@T, et donc la nécessité de passer en amont par un prescripteur, d'autre part sur les services du P@T dont font intégralement partie les offres de FOAD accessibles depuis chaque P@T ;
  - ✓ en appui d'une prescription, l'accueil consiste à informer le stagiaire sur les conditions d'organisation de sa formation grâce à une bonne coordination entre l'accompagnateur relais et le prestataire de formation (vérification de l'inscription des stagiaires, contribution au montage du planning de formation et aux démarches administratives nécessaires au bon déroulement de l'action de formation...)
- ↪ **des moyens matériels** adaptés au déroulement des FOAD aussi bien pour permettre aux stagiaires localisés sur le P@T de communiquer avec leur formateur référent basé à distance (habituellement dans les locaux de son organisme de formation) que pour mettre à disposition des stagiaires l'ensemble des ressources de formation nécessaires pour la mise en œuvre de son parcours de formation ;
- ↪ **une aide technique,**
  - ✓ au démarrage de chaque FOAD mise en œuvre sur le P@T pouvant aller de la préparation du poste de travail de l'apprenant (création d'accès Internet, mise à disposition des ressources multimédia...) à la prise en main du matériel disponible sur le P@T (scanner, PC, ...)
  - ✓ auprès de l'apprenant durant toute la durée de sa formation sur le P@T (maintenance du matériel, résolution des plantages des logiciels et applications informatiques, aide à la maîtrise des TIC...)
- ↪ **un service de médiation entre le stagiaire** qui suit une formation sur le P@T **et le formateur du prestataire qui conserve la responsabilité pédagogique de l'action** (contenus de formation, accompagnement du stagiaire dans son apprentissage, dans son évaluation...).  
Par exemple, la médiation peut consister à aider le stagiaire à entrer en contact avec le formateur quand il y a un problème de messagerie électronique et donc une difficulté à joindre le formateur à distance ;
- ↪ **un suivi administratif des prestations assurées** en lien avec le pilote de chaque P@T.

En conclusion, l'ensemble des services d'un P@T doit permettre à des apprenants de réaliser un **parcours de formation individualisé**, principalement en autoformation assistée, en s'appuyant sur des ressources pédagogiques, de préférence multimédias, accessibles au niveau local ou à distance.

Le cas échéant ce parcours de formation pourra se réaliser **pour partie en dehors du site P@T**, à domicile ou en entreprise, à condition toutefois que des moyens d'accompagnement adaptés au stagiaire soient mis en place par l'organisme de formation qui dispense la formation.

Cette disposition sera **plus particulièrement envisagée pour des salariés**, dans le cadre d'accords passés avec des entreprises intéressées par les services du P@T, **ou pour des publics handicapés** ayant une difficulté de mobilité.

En outre, **les horaires d'ouverture** du P@T devront permettre un accueil des différents publics le plus large possible.

Enfin le lieu labellisé « **P@T** », en plus de son appellation habituelle de P@T, devra comporter une **enseigne ou toute signalétique permettant au public de l'identifier en tant que tel**.

### III. Equipement technologique du P@T

**Au minimum :**

- ↳ **5 micro-ordinateurs** multimédias dédiés à la formation
- ↳ **1 connexion Internet haut débit** (ADSL, RNIS, satellite ou câble, etc)
- ↳ **des équipements complémentaires :**
  - ✓ un équipement de visioconférence sur l'un des postes
  - ✓ une parabole, un équipement audiovisuel et un terminal pour les réceptions satellites

L'efficacité d'intervention du P@T sera d'autant plus importante que des équipements standards sur lesquels vont s'appuyer des offreurs divers (en particulier les opérateurs de formation à distance) pourront proposer une offre variée aux usagers.

Ces standards concernent en particulier les accès aux réseaux de télédiffusion et de télécommunications, les procédés de formation à distance et conditionnent une réception de qualité par les usagers. Les standards devront garantir une interopérabilité des systèmes sur l'ensemble du territoire, voire avec les systèmes de communication utilisés par nos principaux voisins européens.

### IV. Moyens humains

La compétence des personnes en charge de l'animation du P@T constituera un critère essentiel de la labellisation d'une structure en « P@T ».

**Au minimum une personne assurera la fonction d'Accompagnateur - relais durant les heures d'ouverture du P@T.**

En référence aux paragraphes II et III du présent cahier des charges, respectivement sur « L'offre de services du P@T » et sur l' « Equipement technologique du P@T », les principales compétences attendues d'un Accompagnateur relais sont de 2 niveaux :

- ☞ **d'ordre informatique pour garantir le bon fonctionnement des équipements du P@T**
  - gestion d'un parc d'ordinateurs : systèmes d'exploitation des ordinateurs ; installation et maintenance des applicatifs tels que les logiciels... installation + maintenance des périphériques
  - gestion d'un réseau local d'ordinateurs connectés à Internet et reliés entre eux par réseau
  - maîtrise de l'Internet (paramétrage de navigateurs, accès, navigation...)
- ☞ **et d'ordre de culture générale sur la connaissance de l'environnement de la formation professionnelle** afin d'être à même d'aiguiller les personnes en 1er niveau d'informations.

## V. Animation régionale du réseau des P@T

Le GIP ARIFOR est missionné par le Conseil Régional pour se charger de l'animation du dispositif P@T au niveau régional.

Dans ce cadre, le Gip Arifor met à disposition des acteurs P@T, un animateur et des ressources relatives à la FOAD : appui dans l'élaboration d'actions de sensibilisation notamment auprès des prescripteurs ; émission de conseils visant l'amélioration du fonctionnement du dispositif P@T ; organisation de rencontres ; animation d'échanges de pratiques ou de groupes de travail technique ; mise en place d'actions ou de modules de formation à destination de tous les acteurs impliqués sur le dispositif P@T et mise à disposition du fonds documentaire du Gip Arifor.

A ce titre l'action de l'Arifor visera à :

- ↳ **favoriser la rencontre des acteurs P@T** lors de la conduite de réunions d'échanges et de mutualisation, de l'organisation de groupes de travail ou de suivis plus individualisés ;
- ↳ **professionnaliser les acteurs P@T** en élaborant des actions à leur attention, avec l'obligation pour les acteurs P@T d'y participer, ces actions pouvant être conduites selon plusieurs modalités (journées thématiques, démonstrations FOAD, actions de formation...) ;
- ↳ **structurer et optimiser la communication sur l'offre FOAD opérationnelle** en région.

Il s'agira de renforcer la compréhension du dispositif P@T autour du concept de « *lieu d'accès à la formation tout au long de la vie* » mais aussi de favoriser une meilleure appropriation des modalités de fonctionnement d'un P@T qui sont basées sur les multiples possibilités offertes par la FOAD.

En conséquence, **la participation effective des acteurs impliqués dans les P@T** aux actions organisées et aux réunions conduites par le Gip Arifor **est obligatoire** et constitue l'une des conditions de l'ancrage et de la reconnaissance du dispositif P@T en région.

Par ailleurs cette **participation sera l'un des critères d'évaluation du dispositif P@T par le Conseil Régional.**

Pour l'année 2007, une réunion collective ou un groupe technique aura lieu environ tous les 2 mois.

Un appui plus individualisé, souple dans ses modalités d'organisation (réunion téléphonique, échange à distance par courriel out tout autre moyen de communication à distance, animation en groupe restreint, etc), pourra être mis en place à l'initiative de l'animation régionale ou à la demande des acteurs P@T en tenant compte des priorités édictées par le Conseil Régional.

## VI. Pilotage départemental des P@T

**Le pilotage des P@T est organisé au niveau départemental au sein d'un groupement partenarial représenté par un pilote.**

Il existe donc un groupement partenarial par département d'implantations de P@T.

**Un groupement partenarial se compose au minimum de plusieurs organismes de formation, de prescripteurs, de financeurs et d'au moins un accompagnateur relais par site labellisé P@T.**

**Il est coordonné par un pilote** qui est le porte parole du groupement partenarial, chaque membre du groupement **étant solidairement responsable du bon fonctionnement du P@T et de l'atteinte des objectifs.**

Voici les 4 missions clé que devra remplir chaque groupement partenarial :

### 1) Dynamiser les équipes pédagogiques dans l'atteinte des objectifs conventionnés

- a. Le groupement partenarial s'engage solidairement à réaliser **un volume annuel minimal d'heures de formation ouverte à distance** par site labellisé P@T. En outre il doit rester attentif à atteindre un seuil de **viabilité économique et financière de chaque P@T**.
- b. Le nombre d'heures à réaliser annuellement **sera défini en concertation entre le Conseil Régional et le groupement partenarial, par l'intermédiaire du pilote**, au moment de la signature des conventions entre la structure qui hébergera le pilote du P@T et le Conseil Régional.

### 2) Faciliter l'accès aux contenus de formation ouverte à distance dans le réseau des P@T

Les **offres FOAD** dispensées au sein des P@T sont **ouvertes à tous les publics** poursuivant un objectif de professionnalisation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Pour faciliter l'accès à la formation des personnes dans les territoires, avec le levier que constitue le réseau des P@T, le groupement partenarial s'engage :

- **à ouvrir l'offre FOAD des P@T à tout prestataire de formation** qui dispose de FOAD de qualité et susceptible de répondre aux besoins des apprenants ;
- **ainsi qu'à favoriser le développement de modules de formation en modalités FOAD.**

En contrepartie de ces engagements, les heures FOAD accomplies dans les P@T ouvriront droit au versement de subventions par le Conseil Régional.

### 3) Favoriser l'ouverture de nouveaux sites labellisés « P@T »

Sur ce champ, les propositions d'ouverture de P@T émanant des groupements partenariaux déjà constitués autour du **GRETA Haute-Marne, du GRETA de l'Aube et du CFPPA de Rethel**, seront reçues avec attention. **A partir de 2007**, elles seront **étudiées dans le cadre des réponses à l'appel à projets qui sera lancé par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne.**

De plus, par leur expérience du dispositif P@T, **les groupements partenariaux pré existants seront une ressource pour les nouvelles structures demandant le label « P@T »**. Ils seront notamment sollicités pour aider ces structures, par exemple des EPN labellisés « Cyberbase » ou « Point Cyb » à rédiger leur réponse à l'appel à projets, à monter les partenariats nécessaires au bon fonctionnement d'un P@T, etc.

#### 4) Gérer administrativement les actions réalisées

**Le pilote, représentant du groupement partenarial, est l'interlocuteur de référence du Conseil Régional.**

Garant de la mise en œuvre de la convention signée entre un P@T et le Conseil Régional, le groupement partenarial, **s'engage à organiser et réaliser le suivi administratif, financier et organisationnel du dispositif** auprès de la Région.

**A ce titre, sous l'impulsion et la coordination du pilote, le groupement partenarial s'engage à remonter l'activité réalisée pour chaque P@T selon une périodicité mensuelle, et à élaborer un bilan qualitatif et quantitatif annuel pour chaque P@T.**

## VII. Moyens financiers 2007 attribués au dispositif P@T

Pour l'année 2007, les dotations prévues par le Conseil Régional pour le dispositif P@T sont :

↪ **2 € par heure stagiaire réalisée en modalités FOAD sur un site labellisé « P@T », en complément du financement conventionnel de la formation** (financement de droit commun). Ils visent à prendre en charge l'accueil et l'accompagnement des publics par l'accompagnateur relais du P@T.

Cela sous tend que l'encadrement pédagogique (positionnement à l'entrée et à la sortie de la formation, enseignements, correction des travaux, tutorat à distance, etc.) reste assuré par l'organisme de formation qui bénéficie déjà du financement de droit commun de la formation ;

↪ **un forfait de 1,5 € par heure stagiaire dispensée en modalité FOAD sur le P@T pour amortir une partie des frais de fonctionnement du P@T ;**

↪ **à ces dotations s'ajoute une aide forfaitaire complémentaire pour l'animation et le pilotage des P@T au niveau départemental.**

Elle sera versée à la structure qui sera nommée pilote par les membres du groupement partenarial et tiendra compte du nombre de P@T à gérer :

- 1 500 € pour la coordination et la gestion de 1 à 2P@T dans un département ;
- 3 000 € pour — 3 à 6 P@T — ;
- et 7 000 € pour — plus de 6 P@T — .

Cette dotation **forfaitaire sera versée au pilote si 50 % des prévisions d'heures de FOAD sont effectivement réalisées** sur le réseau départemental des P@T.

Dans le cas où certains P@T auraient besoin de financement d'équipements complémentaires, une aide du Conseil Régional pourra être envisagée sous réserve de la disponibilité des crédits au titre des équipements.



# Organisation des demandes de labellisation « P@T »

## PROCESSUS DE DEPÔT DES CANDIDATURES

---

Les candidatures seront à adresser :

↪ en un exemplaire « papier » auprès du :

**CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE**  
**Au Président du Conseil Régional**  
**Jean-Paul BACHY**  
**5, rue de Jéricho**  
**51037 Châlons en Champagne CEDEX**

↪ en un exemplaire sous format Word « .doc » à faire parvenir par courriel en fichier joint aux personnes suivantes :

**Jean-Robert DE PASQUALE, Directeur Adjoint à la Formation Professionnelle - Conseil Régional de Champagne-Ardenne**  
Courriel : [jrdepasquale@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:jrdepasquale@cr-champagne-ardenne.fr) / Téléphone : 03 26 70 66 24

**Véronique Jolly**  
**Animatrice régionale du réseau des P@T - Gip Arifor**  
Courriel : [vjolly@arifor.fr](mailto:vjolly@arifor.fr) / Téléphone : 03 26 21 73 36

*Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la Région et le Gip Arifor.*

**Date limite de dépôt des candidatures : jeudi 14 juillet 2007**

**Important :**

Les candidatures de demande(s) de labellisation « P@T » seront déposées par un organisme pilote pour le compte du groupement partenarial constitué.

# CONTENU DE LA REPONSE AU PROJET

---

Les candidatures de demande(s) de labellisation de sites en « P@T » devront **obligatoirement comporter les informations suivantes** :

## DONNEES CONVENTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

### 1. Informations sur l'organisme pilote

Nom, adresse et statut juridique de la structure

Coordonnées téléphoniques, fax et mail

Nom, prénom et fonction de la personne signataire de la convention avec le Conseil Régional / de la personne qui assurera le pilotage départemental du P@T / de la personne qui assurera le suivi statistique des P@T au niveau départemental du P@T.

+ Indiquer si l'organisme pilote est une filiale, s'il est rattaché à une fédération, à un groupe, etc.

### 2. Composition du groupement partenarial et information sur ses membres

*(liste exhaustive des partenaires engagés dans la composition du groupement partenarial)*

*Pour chaque structure partenaire (prescripteur, financeur, collectivité locale...)*

Nom, adresse et statut juridique

Coordonnées téléphonique, fax et mail

+ Indiquer si l'organisme est une filiale, s'il est rattaché à une fédération, à un groupe, etc.

Nom, prénom et fonction de la personne référente pour le dispositif P@T

Nature du partenariat mis en place dans le cadre du P@T

#### + pour les organismes de formation

Désignation du directeur de l'organisme, des formateurs intervenant dans l'accompagnement pédagogique à distance des stagiaires P@T, du chef de projet FOAD le cas échéant, ainsi que du référent administratif chargé des inscriptions et du suivi statistique de l'activité P@T des stagiaires encadrés (ce dernier se coordonnera avec le référent administratif départemental basé chez le pilote).

En appui des informations sur la composition du groupement partenarial, **une lettre d'engagement de chaque partenaire positionné sur le projet P@T devra être jointe au dépôt de la candidature.**

## DONNEES SUR LES CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE FONCTIONNEMENT DU P@T

### 3. Description du P@T sous l'angle des équipements et des ressources humaines (accompagnateur relais) ou pédagogiques

\* Coordonnées complètes du site labellisé « P@T » et de l'accompagnateur relais P@T

\* Profil de l'accompagnateur relais (CV, expérience, motivation...)

\* Moyens matériels qui seront mis à la disposition des apprenants c'est-à-dire les équipements informatiques, les périphériques... (nombre de PC, connexion haut débit, visioconférence, téléphone, fax, photocopieuse, imprimante, scanner, etc)

\* Le cas échéant la possibilité d'héberger localement sur le P@T des supports d'apprentissage (ressources pédagogiques, ouvrages professionnels, CD-ROM, DVD-ROM, etc)

#### **4. Zone de couverture territoriale par P@T (cartographie)**

La proposition d'ouverture d'un site « P@T » par un groupement partenarial s'inscrit dans une logique de développement d'un réseau territorial cohérent de points d'accès à la formation à distance. Il est donc primordial de délimiter l'espace d'intervention prévisionnel de chaque P@T, de décrire les interactions entre membres du groupement partenarial et de démontrer la cohérence de l'ouverture d'un nouveau site « P@T » par rapport aux sites P@T qui sont déjà en activité.

#### **5. Planning et budget prévisionnels pour le fonctionnement du P@T**

Le calendrier d'ouverture du P@T et les échéances prévisionnelles de développement de son activité sur 3 ans.

Le budget prévisionnel associé au projet démontrant la viabilité économique et financière du P@T ainsi que les coûts engagés et les cofinancements prévus sur une période de 3 ans (correspondant à la durée d'attribution du label P@T).

#### **6. Bénéficiaires ciblés par le projet**

Selon les informations réunies par le groupement partenarial en vue du dépôt de projet, indiquez avec le plus de précisions possibles les caractéristiques des publics visés : origine géographique, statut des personnes (salariés, demandeurs d'emploi, individuels...), nombre de personnes repérées, nature des besoins en formation...

#### **7. Spécification de l'offre de FOAD disponible dans le P@T avec la mention sur la qualité et les compétences des équipes pédagogiques (tuteurs, experts de contenus, etc) :**

Pour chaque offre de FOAD, indiquer le nom précis du prestataire de formation, l'intitulé exact de l'action de formation, le nom & prénom de la personne responsable de la formation ainsi que son téléphone et courriel.

A partir de ce premier niveau d'information l'animation régionale des P@T mettra à jour l'offre FOAD régionale disponible dans le réseau des P@T, en collaboration avec les prestataires de formation positionnés sur les P@T.

***En annexe au présent appel à projets vous trouverez un modèle de document susceptible de faciliter l'organisation de votre réponse de labellisation P@T.***

**Les propositions des candidats seront étudiées et évaluées selon les critères suivants :**

- ☞ **l'étendue et la qualité du partenariat constitué** dans le cadre du groupement partenarial pour garantir l'atteinte des objectifs du P@T ;
- ☞ **la pertinence de la réponse** du groupement partenarial au regard des enjeux spécifiés dans le présent appel à projets dont l'un des axes est de couvrir des bassins d'emploi qui présente un déficit d'offre de formation sur leur territoire ;
- ☞ **la conformité et la qualité des équipements, des services et des moyens d'accompagnement mis en place dans et avec le P@T ;**
- ☞ **le degré de viabilité économique et financière** du P@T.

Les propositions devront également faire ressortir les perspectives d'impact sur les publics bénéficiaires, sur les modalités de formation, sur la professionnalisation des acteurs et sur les liens formation/emploi.

# ANNEXE

## **Exemple de plan de réponse pour demander une labellisation de site en « P@T »**

### Introduction / Préambule

*Par exemple en 15 lignes maxi, présentation de la genèse du projet de labellisation « P@T »*

### Constitution et composition du groupement partenarial

*Par ex. sous forme d'un tableau pour récapituler les informations requises sur chaque partenaire*

Nom de la structure / Statut juridique de la structure / Représentant légal (celui qui a la signature) / Adresse / Pour chaque interlocuteur mentionné [signataire de convention, départemental, responsable(s) administratif(s) ou de suivi d'activité P@T...]: nom + prénom, fonction & coordonnées (téléphone, fax, mail...) / Nature du partenariat **effectif** au moment du dépôt de la candidature (mise à disposition de locaux, de temps homme, d'équipements, etc ; offre de formation ; financement d'équipement, fonctionnement, etc ; prescription de formation...).

### Présentation des caractéristiques du P@T

#### Identification et présentation de la structure demandant le label P@T

*Par ex. « à la demande de l'EPN X, de la Communauté de Communes Y... »*

#### Les moyens humains du P@T

*Par ex. présentation de l'accompagnateur relais, avec son cursus, sa qualification, le nombre d'heures de mise à disposition pour remplir ses missions d'accompagnateur relais, missions assurées en accord avec le pilote et le groupement partenarial...*

#### Les moyens matériels, techniques, technologiques du P@T

*Par ex. nombre de PC multimédia, nature de la connexion Internet...*

#### Le planning et le budget prévisionnel du P@T

*Par ex. date d'ouverture, étapes de développements de l'activité sur 3 ans, budget prévisionnel associé démontrant la viabilité économique...*

#### Le mode de fonctionnement du P@T avec les partenaires réunis en groupement et coordonnés par un pilote + Le P@T en interaction avec les autres P@T du département

*Par ex., jours et heures d'ouverture, utilisation de documents de liaison entre le pilote et les membres du groupement partenarial pour garantir le bon fonctionnement du P@T en termes d'activité et de qualité des prestations...*

*+ Schéma d'implantation de ce P@T par rapport aux autres implantations de P@T pour montrer l'intérêt et la pertinence d'apporter une offre de formation sur ce territoire.*

L'ensemble de ces éléments permettra de connaître la stratégie du groupement partenarial pour faire fonctionner les sites P@T et d'évaluer le degré d'investissement de chaque membre du projet.

### Présentation de l'offre de service FOAD des P@T

*Par exemple sous forme d'un tableau pour communiquer les informations demandées par offre*

*Par offre FOAD mise à disposition dans le P@T (identification du prestataire de formation, intitulé exact de l'action de formation, nom + prénom, tél., courriel du Responsable par offre FOAD...)*

**Le Greta de Haute-Marne**, pilote des P@T de Haute-Marne, en la personne de Patrick Schnekenburger,  
**le Greta de l'Aube**, pilote des P@T de l'Aube, en la personne de Christian Maille et  
**le Cfppa de Rethel**, pilote des P@T des Ardennes, en la personne de Christine Lätsch,  
**sont 3 entités** et 3 personnes **susceptibles d'appuyer les structures EPN « Cyberbase » et « Point Cyb »**  
**dans le montage des candidatures à la labellisation de sites en « P@T ».**